

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 19 MAI 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé et pouvoir (1)

Mathieu LEMERCIER (Trésorier), pouvoir à Sandrine TAISSON

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaires de séance : Marie-Claudine PERRIN et Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 18h20 et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau directeur du 22/04/2020

Après une proposition de modification sur la forme concernant le calendrier de rotation des zones, le compte-rendu du Bureau directeur du 22/04/2020 est adopté à l'unanimité.

2. Point sur les questions des calendriers des compétitions 2021

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur du résultat du vote du Comité directeur pour l'attribution des 3 Jours de Pâques. Ce vote a été organisé après l'échec de la médiation entreprise par Thierry VERMEERSCH. Les courriers de chacun des deux clubs ont été transmis aux membres du Comité directeur. Sur 18 votes exprimés, il y a deux abstentions, 4 voix pour l'attribution au CO Colmar et 12 voix pour l'attribution à l'ADOC. L'organisation des 3 jours de Pâques 2021 est donc confiée à l'ADOC. Le Secrétaire général informera les structures concernées de cette décision.

Par ailleurs, la commission calendrier et la sous-commission CO à VTT avaient souhaité qu'un vote du Comité directeur soit fait concernant le report des championnats de France de CO à VTT de Longue Distance et de Sprint aux 5 et 6 juin 2021. Le Comité directeur a donné son accord par 15 voix pour et 4 abstentions.

Enfin, nous avons été informé avant-hier par le LO Sanchev de la décision d'annulation des Championnats de France de Relais et de Moyenne Distance de CO à VTT, prévus les 19 et 20 septembre dans la région d'Epinal. Le LO Sanchev demande le report de ces Championnats aux 20 et 21 mars ou aux 11 et 12 septembre 2021. Cette demande sera examinée lors du prochain Comité directeur prévu le 20 juin prochain dont l'ordre du jour comprend l'approbation des calendriers nationaux pédestres pour 2022, CO à VTT, CO à Ski et Raids d'Orientation pour l'année 2021.

3. Point sur les affaires en cours

- **Site internet** : La médiation demandée par SEVANOVA n'ayant pas permis de trouver une solution satisfaisante, SEVANOVA se contentant de renouveler les propositions faites auparavant, le Bureau directeur avait décidé lors du Bureau directeur du 26 mars de demander à notre avocate comment nous pouvions faire avancer le sujet. Celle-ci s'était proposée de reprendre contact avec le conseil de SEVANOVA afin de lui indiquer l'échec de la médiation et le souhait de la FFCO d'agir en justice. Suite à ce contact SEVANOVA nous a transmis un mail nous indiquant qu'il s'interrogeait sur la suite à donner à cette médiation. Le Bureau directeur confirme que pour lui la médiation a été un échec et qu'il ne s'agit pas de repartir en médiation mais de voir ce litige trancher.

- **Facture Cision** (abonnement a une liste de diffusion des journalistes en activité) : Sandrine TAISSON a pu récemment avoir un contact avec un commercial de Cision pour obtenir une réduction sur leur facture de prestation de services permettant de disposer d'un service de communiqué de presse dont la FFCO n'a plus l'usage mais qui n'a pas été dénoncé dans les délais contractuels. Elle attend leur proposition.

4. Demandes de membre associé

Le Secrétaire général fait part au Bureau directeur de la réception de deux demandes d'adhésion en tant que membre associé de la part de Léo FALCONE (ligue OC) et de Mathieu BARTHELEMY (ligue AR). Ces deux demandes sont approuvées.

5. Courriers reçus

- **LAURACO/ANS** : le Secrétaire général fait part au Bureau directeur du courrier reçu de la Ligue AURA. Ce courrier nous fait part de plusieurs questionnements concernant les modalités d'attribution des subventions aux clubs et aux structures déconcentrées dans le cadre du projet sportif fédéral. Il s'interroge sur le calendrier actuel perturbé par les mesures de confinement qui ont rendu difficile la concertation nécessaire dans la préparation de tels dossiers, sur l'absence de cohérence entre le travail fait dans les années 2016 autour des projets sportifs territoriaux (PSTF) et la procédure actuelle et considère que l'objectif fixé par l'ANS de voir 50 % des subventions dirigés vers les clubs comme contreproductif en s'appuyant sur des exemples précis.

Le Bureau directeur prend note de ces éléments. Il propose de faire un bilan plus précis à la fin de la période d'instruction des dossiers reçus et de faire remonter la problématique lors de la prochaine assemblée générale de l'ANS.

- **Remise sur licence** : le Secrétaire général fait part au Bureau directeur de quelques demandes concernant l'éventualité d'une remise sur licence du fait de l'épidémie de COVID 19 (ASO Sillery, US Cenon, AMSO34, OSCM). Une réponse leur a été faite dans la suite de la discussion informelle lors d'un précédent Bureau directeur leur rappelant que :

- pour le moment nous n'envisageons pas de mesures particulières ;
- l'adhésion individuelle à une fédération sportive se fait via l'adhésion des clubs à cette fédération et est indépendante du niveau d'activité pratiquée au sein du club, activité fortement variable d'un club à l'autre ;
- malgré l'épidémie la Fédération a poursuivi et poursuit son travail tant pour proposer via la page Facebook des activités sportives à faire durant cette période, réorganiser le calendrier 2020 et 2021, définir les bonnes pratiques au moment du déconfinement, assurer le traitement des demandes de subvention des clubs et des ligues et que ses comptes seront également impactées négativement par l'absence de redevances fédérales sur toutes les manifestations annulées ;
- cette position est en ligne avec la position prise par le CNOSF à ce sujet.

19h15 : Marie-Claudine PERRIN, ne pouvant poursuivre la réunion, donne pouvoir à Jean Philippe STEFANINI.

6. Contrats kiné, médecins avec actions reportées/annulées

Sandrine TAISSON a travaillé sur la problématique des annulations des missions des kinés et des médecins présents lors des stages ou des compétitions haut-niveau. Ceux-ci disposent d'un contrat de travail précisant les missions et les dates de leurs interventions pour toute une année. Après échange avec le COSMOS, il apparaît souhaitable de travailler plutôt sur des contrats mission par mission. Pour 2020 la recommandation de COSMOS est de trouver un accord avec ces professionnels de façon à reporter certaines de leurs interventions et de minimiser leur manque à gagner. Un point complet a été préparé par le Directeur Technique National qui prendra contact avec chacun de ces intervenants pour trouver une solution.

7. Formation CQP animateur CO – Prémanon septembre 2020

Le Directeur Technique National présente au Bureau directeur l'avancement des discussions menées avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) de Prémanon pour l'organisation en septembre 2020 d'une session spécifique du CQP Animateur à destination des accompagnateurs en moyenne montagne et des brevets d'états ski, public pour lequel le CNSNMM dispose d'une exclusivité de formation. Cette formation limitée à 70h ne traitera que les points spécifiques à la pratique de la course d'orientation. Au vu des discussions, elle propose de réduire le tarif d'inscription à 1 400 €. Le Bureau directeur approuve ce tarif. Côté logistique le CNSNMM assurera la promotion

de la formation et mettra une salle gratuitement à disposition de la FFCO, les participants devront apporter leur propre matériel informatique. La FFCO assurera de son côté la gestion de la partie hébergement.

Concernant l'appel à candidature pour les formateurs, le Bureau directeur retient la proposition de la Direction Technique Nationale.

8. Désignation d'un référent « Lutte contre les violences dans le sport » pour le Ministère

Mme Fabienne Bourdais, IGESR déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, nous a rappelé les termes du courrier en date du 23 avril demandant à ce que soit spécifiquement désigné un correspondant en charge de la lutte contre les violences sexuelles. Ce référent sera le point de contact unique de la direction des sports pour le signalement et le suivi des procédures propres aux différents acteurs (judiciaires, administratives et disciplinaires fédérales). Ceci permettra d'établir une relation sécurisée essentielle au regard de nature des échanges. La mise en place de ce référent prend tout son sens dans le cadre de la généralisation à compter de la saison prochaine de la vérification de l'honorabilité des encadrants bénévoles (visés à l'article L212-1 du code du sport) et des dirigeants des associations sportives (visés à l'article L322-1 du même code). Un dispositif informatique sera mis à la disposition des fédérations permettant la vérification du respect des conditions d'honorabilités prévues. Le dispositif devrait être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2021.

Le Président après en avoir discuté avec le Secrétaire général et le Directeur Technique National propose que ce correspondant soit plutôt un salarié du siège qu'un élu ou un membre du Comité National d'Ethique. Cette solution présente l'avantage de la continuité de l'action et de l'absence de conflit d'intérêt. Le Bureau directeur approuve cette proposition. Le Secrétaire général proposera donc à Nathalie MATTON de remplir cette fonction.

Le Bureau directeur souhaite que la Fédération s'assure également du respect des droits relatifs à la protection des données personnelles dans le cadre des échanges informatisés évoqués dans cette procédure.

Le Directeur Technique National précise qu'un guide technique devrait nous parvenir sous peu. Il permettra de mieux comprendre le rôle du référent et le cadre juridique de cette vérification d'honorabilité.

Le DTN précise également qu'il participera à une réunion concernant la prévention des violences dans le sport le 25 mai prochain.

9. CNOSF : AG du 29/06/2020 - élection complémentaire au CA

Le Président indique que l'assemblée générale annuelle du Comité National Olympique et Sportif Français se déroulera par voie électronique le 29 juin prochain et qu'une élection complémentaire au conseil d'administration est prévue. Aucun membre du bureau ne souhaitant se porter candidat, réponse sera faite en ce sens.

10. CNOSF : carte passerelle

Le Président rappelle que, dans le cadre de l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devront laisser, notamment pour les jeunes générations, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), avec ses partenaires de l'USEP et de l'UGSEL a initié la « Carte passerelle sport Scolaire / Sport en club », dont l'ambition est de renforcer le lien entre l'Éducation nationale et le monde sportif associatif en proposant un projet d'éducation et d'épanouissement des enfants complémentaire à celui de l'école.

Cette « Carte passerelle » va donner à des jeunes écoliers de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL, la possibilité de s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable, via une inscription simple qui va permettre à chaque club participant d'être répertorié sur un site « Mon club près de chez moi » déployé prochainement par le CNOSF.

La FFCO a fait remonter au CNOSF le fait que l'activité Course d'orientation ne faisait pas partie des activités proposées par le club. Ce point a été corrigé permettant à nos clubs de s'inscrire dans le dispositif.

Suite à l'avis positif donné par la commission Jeunes, il est décidé de diffuser à l'ensemble de nos clubs l'information sur ce dispositif et à les encourager à s'y inscrire.

11. CNOSF : Programme d'accompagnement international des fédérations

Le Président informe le Bureau directeur que le CNOSF nous a attribué une subvention de 2 500 € de façon à nous aider dans nos actions à l'international. Il précise toutefois que de nombreuses actions prévues dans notre demande de subvention ont été annulées (AG de l'IOF en juillet au Danemark, AG du COMOF en avril, organisation d'une réunion du Council de l'IOF en avril à Paris, ...).



12. IOF : AG du 10/07/2020 - désignation des 3 délégués de la France

Le Président informe le Bureau directeur que l'assemblée générale de l'IOF prévue début juillet au Danemark se tiendra par vidéoconférence le 10 juillet. Chaque nation a la possibilité de désigner trois représentants mais ne dispose que d'une voix. Sont candidats pour participer : Michel EDIAR, Marie-Violaine PALCAU et Jean-Philippe STEFANINI. Le Bureau approuve ces candidatures.

13. Ministère des Sports : campagne d'inscription sur liste ministérielle des arbitres et juges internationaux

Le Directeur Technique National a fait le point sur les missions de nos IOF event advisors. Leur activité ne permet à aucun d'entre eux de figurer sur la liste ministérielle des arbitres et juges internationaux.

14. O'France 2021 : aide à la communication fédérale

Le Président rappelle que dans le cadre de l'organisation des 5 jours de France, la FFCO met à disposition des organisateurs un site internet qu'il faut personnaliser d'une année sur l'autre. Ce travail de personnalisation était fait jusqu'à maintenant par la chargée de communication de la FFCO. Suite à son départ, il est nécessaire de sous-traiter ce travail. Une demande de devis a été faite au prestataire MACOMAGF qui se propose de réaliser ce travail pour 120 €.

Le Bureau directeur valide cette proposition.

Le secrétariat fédéral fournira les éléments techniques nécessaires à l'intégration de ce travail.

15. Réunion avec Sportident GmbH le 06/05/2020

Le Président informe le Bureau directeur qu'une réunion par visioconférence a été organisée le 6 mai dernier avec SportIdent à leur demande.

Ont participé à la réunion pour Sportident Siegfried RITTER (le dirigeant), Andreas KOSMETATOS (directeur commercial), Ute SCHONFELD (responsable des programmes CO et Outdoor), Bruno MAES (distributeur français) et pour la FFCO Michel EDIAR (Président), Marie-Violaine PALCAU (DTN) et Jean-Philippe STEFANINI.

La réunion a traité d'une part, de la solution développée par SportIdent pour corriger les problèmes techniques que la FFCO avait fait remonter et d'autre part, de l'aide que SportIdent pourrait apporter pour faciliter l'utilisation des dispositifs sans contact et d'une proposition de partenariat dans ce cadre de généralisation de l'usage du sans contact.

Concernant les problèmes techniques remontés par la FFCO, ils n'apparaissent que de façon très rare (1 fois sur 50000, de façon non répétable). Ne pouvant pas identifier la cause de ces problèmes SportIdent a décidé de réécrire totalement le logiciel des stations. Ce développement est désormais terminé et le logiciel a passé les tests internes. Sportident souhaite compléter ces tests internes par des tests terrains sur des événements sans enjeux majeurs. La FFCO se dit prête à aider SportIdent sur ce point et discutera du sujet avec les organisateurs soit de camp d'entraînement soit des compétitions du second semestre.

Concernant l'aide aux organisateurs pour l'utilisation des dispositifs sans contact, SportIdent a communiqué deux documents (une affiche format pdf et un tutoriel vidéo) mais ces documents sont en anglais. Le Président reprendra contact avec Bruno MAES, le distributeur France de SportIdent, pour savoir si une version française ne serait pas disponible.

Enfin pour assurer la promotion des dispositifs sans contact (SIAC), SportIdent propose de lancer une campagne associée à la reprise des activités de compétition dans le cadre d'un partenariat avec la FFCO. Ce partenariat comprendrait une phase de communication préalable incluant un vote sur un design particulier, suivi d'une période de commande. La proposition initiale de SportIdent est de prévoir le lancement de l'opération mi-juin avec une période de commande de quatre semaines et un reversement à la FFCO de 3 euros par SIAC vendue durant cette période.

Après discussion, le Bureau directeur mandate le Secrétaire général pour essayer d'élargir la période de commande à 3 mois de façon à couvrir la période allant de la nationale de mi-août au CNE. Le contenu de la campagne de publicité serait élaboré par SportIdent et diffusé via les réseaux sociaux de la FFCO et au travers d'un mailing sur les adresses de la lettre aux clubs.

16. Annulation des compétitions

Le Secrétaire général rappelle au Bureau directeur que la FFCO a annulé l'ensemble des entraînements et des compétitions jusqu'au 3 mai. Depuis le 11 mai nous avons rouvert la possibilité d'entraînements individuels ou par groupe limité à 10 personnes (dans une logique de flux) en respectant des préconisations sanitaires. Concernant la reprise des compétitions il apparaît clairement au regard des directives sanitaires émises pour la période allant jusqu'au 2 juin qu'elles ne peuvent pas être autorisées. Même si le Ministre des Sports a communiqué dès la fin avril sur le fait

qu'il ne pourrait pas avoir de compétitions avant le 1^{er} août, ce point n'a jusqu'à maintenant pas fait l'objet de directives ministérielles claires.

Afin d'éviter tout recours juridique contre la FFCO, il propose donc au bureau une annulation systématique de toutes les compétitions figurant au calendrier fédéral jusqu'au 2 juin uniquement. Ce point sera revu au vu des décisions gouvernementales pour la période après le 2 juin.

Le Bureau directeur approuve cette solution.

Par contre les organisateurs ont la possibilité d'informer la FFCO de l'annulation de leurs compétitions au-delà du 2 juin.

17. Annulation des Coupes de France 2020

Le Secrétaire général au vu du nombre très important d'annulations de course comptant pour les différentes coupes de France (pédestre, CO à VTT, clubs et raids) propose l'annulation de toutes les coupes de France pour la saison 2020.

Le Bureau directeur approuve cette proposition mais demande que la décision soit prise par le prochain Comité directeur du 20 juin.

Il est également décidé de constituer un groupe de travail comprenant Thierry VERMEERSCH et un membre de chacune des sous-commissions pratiques sportives pédestre et CO à VTT pour évaluer l'impact de l'arrêt des compétitions sur le Classement National.

Fin de réunion à 20h50.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire général
Jean-Philippe STEFANINI

